

Arrêté portant nomination des membres du Comité d'éthique pour la recherche de l'URCA

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu l'article 2 du règlement intérieur du comité d'éthique pour la recherche de l'URCA,

ARRETE

Article 1 : Sont nommés au titre du collège 1 les membres suivants pour leur appartenance à des disciplines concernées par les recherches relevant du périmètre du CER (10 sièges)

- M. Philippe DEDIEU (STAPS)
- Mme Martine EVANS (Droit pénal)
- Mme Anne GILSON (Droit privé)
- Mme Johana HENRION LATCHE (Sciences de l'éducation)
- M. Nicolas HOUEL (STAPS)
- Mme Tiphaine HUYGHEBAERT (Psychologie sociale)
- Mme Sabrina JULIEN SWEERTS (Psychologie)
- M. Bart LAMIROY (Informatique)
- M. Philippe NOIREZ (STAPS)
- M. Philippe REGNAULT (Mathématiques)

Article 2 : Sont nommés au titre du collège 2 les membres suivants pour leur appartenance à l'une des catégories suivantes (10 sièges)

- **Membres compétents dans le domaine de la recherche en santé ou en santé publique**
 - Mme Coralie BARBE (Médecin de santé publique, spécialisé dans le domaine de la recherche en santé)
 - Mme Aude-Marie LESPAGNOL-BETEL (Directrice du développement du Pôle Santé, responsable de la promotion des études RIPH de l'URCA)
- **Membres compétents/ expert en matière d'éthique scientifique comme, par exemple, un membre ou ancien membre d'un CPP**
 - Mme Anne JUSSIAUME (Vice-Présidente à l'éthique et la déontologie)
 - M. Fabien GIERSKI (Chargé de mission éthique et déontologie)



- **Psychologues**
 - Mme Sabrina HAMMAMI (Psychologue spécialisé auprès des enfants, adolescents et des problématiques familiales)
 - Mme Isabella MORRONE, (Psychologue spécialisé de l'adulte et de la personne âgée)
- **Juriste**
 - M. Olivier DEBARGE, (Professeur en Droit pharmaceutique)
- **Philosophe ou sociologue**
 - Mme Emmanuelle LECLERCQ (Professeure en sociologie)
- **Délégué à la protection des données personnelles**
 - Mme Amandine DUVILLET (DPO URCA)
- **Représentants de la société civile concernés par la problématique de la recherche impliquant l'humain.**
 - Monsieur Adrien BEORCHIA (représentant l'UNAFAM)

Article 3 : Les membres du Comité d'Ethique pour la Recherche sont nommés pour une durée de 4 ans.

Fait à Reims, le 15/07/2021



Guillaume GELLÉ